

ASSURANCE-VIE · PEA · COMPTE-TITRES · PER

Quatre enveloppes : laquelle choisir ?

Trois questions à poser à chacune : quand récupérer l'argent, ce qui est taxé à la sortie, ce que devient le capital après vous.

Une enveloppe ne rapporte rien. Elle décide de ce qu'il vous reste.

Le même ETF monde peut vivre dans quatre enveloppes. Même placement, même rendement : à la sortie comme à la transmission, quatre résultats différents.

01

L'assurance-vie, la boîte à tout faire

L'argent est disponible dès le premier jour. Seule la fiscalité des gains s'adoucit avec le temps.

RETRAIT

Libre, à tout moment

SORTIE

Gains seuls : 30 % avant 8 ans ; après, 4 600 € d'abattement par an, puis 7,5 % jusqu'à 150 000 € versés, et 17,2 % de prélèvements sociaux

DÉCÈS

Hors succession : 152 500 € par bénéficiaire sur les versements faits avant 70 ans

Sa faiblesse n'est pas fiscale, ce sont les frais du contrat. L'enveloppe est excellente ; encore faut-il que le contrat le soit.

02

Le PEA, la niche fiscale des actions

Plafonné à 150 000 € de versements, réservé aux actions européennes et à quelques ETF monde éligibles.

RETRAIT

Libre après 5 ans ; avant, un retrait clôture le plan, sauf exceptions

SORTIE

Après 5 ans : 18,6 % de prélèvements sociaux, aucun impôt sur le revenu

DÉCÈS

Le plan est clos, sa valeur entre dans la succession

À l'intérieur du plan, vendre un titre pour en acheter un autre ne coûte rien tant que l'argent ne sort pas.

03

Le compte-titres, la liberté intégrale

Aucun plafond, aucun délai, tous les marchés du monde.
Mais aucun avantage fiscal de votre vivant.

RETRAIT	Libre, sans condition
SORTIE	31,4 % sur chaque plus-value et chaque dividende, dès le premier euro
DÉCÈS	Les plus-values latentes sont effacées ; succession de droit commun

Mauvais pour qui arbitre souvent, excellent pour qui achète, garde, et transmet les titres tels quels.

04

Le PER, l'enveloppe qui investit votre impôt

Chaque versement se déduit de votre revenu imposable, dans la limite de votre plafond.

RETRAIT	À la retraite ; avant, dans sept cas seulement, dont l'achat de la résidence principale
SORTIE	Versements soumis au barème de l'impôt, gains à 31,4 %
DÉCÈS	PER assurance : 152 500 € par bénéficiaire si décès avant 70 ans, 30 500 € après

Un complément, après une épargne disponible, jamais un socle : l'argent y reste bloqué jusqu'à la retraite.

05

Combinez plutôt que choisir

La bonne réponse est rarement une enveloppe : c'est une répartition, propre à votre situation.



Investir en actions

Le PEA d'abord, puis le compte-titres.



Transmettre

Assurance-vie avant 70 ans, compte-titres gardé.



Très imposé

Un PER en plus, calé sur le plafond.

Conjoint marié : aucun droit, quelle que soit l'enveloppe.
Partenaire de Pacs : sans testament, seule une clause bénéficiaire lui transmet quelque chose.

Vos chiffres, sur les quatre

Le comparateur projette votre capital dans chaque enveloppe, puis le retrait et la transmission, avec les vrais barèmes.

kleron.fr/simulateurs/comparateur-enveloppes

Règles fiscales en vigueur en septembre 2026. Contenu pédagogique, qui ne constitue pas un conseil personnalisé.